

---

### III. ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'INDONÉSIE

---

Il n'existe pas d'accord commercial bilatéral entre le Canada et l'Indonésie. Les échanges commerciaux entre ces deux pays sont régis par l'Accord général sur le tarif douanier et le commerce (GATT) et le Canada accorde à l'Indonésie le régime tarifaire de préférence.

Les autres accords bilatéraux liant les deux pays comprennent la Convention relative aux doubles impositions (1979) et l'Accord de garantie des investissements étrangers (1984).

En 1985, les échanges commerciaux entre le Canada et l'Indonésie totalisaient 340 millions de dollars (exportations 258 millions, importations 82 millions). Les principaux produits d'exportation comprennent le blé, le soufre, la potasse, le matériel de forage, les moteurs d'avion ainsi que les pièces et l'équipement de générateurs électriques. Les produits manufacturés représentent environ un tiers du total des exportations canadiennes vers l'Indonésie.

À l'heure actuelle, le Canada fournit moins de 1 % du total des besoins d'importations annuelles de l'Indonésie (14 milliards de dollars).

Les exportations indonésiennes à destination du Canada se composent surtout de caoutchouc naturel, de produits textiles et de vêtements, de contre-plaqué, de café et de thé.

#### Mise en valeur du marché

Dans le cadre de la stratégie nationale du commerce, le Canada accorde une place prioritaire à l'Indonésie. Le programme canadien d'expansion du commerce avec l'Indonésie vise à promouvoir la capacité d'approvisionnement du Canada dans les domaines où l'Indonésie montre des besoins d'importations considérables et pour lesquels le Canada a une capacité d'exportation reconnue. Les secteurs prioritaires comprennent les télécommunications, le pétrole et le gaz naturel, la foresterie et l'énergie électrique. On évalue à